

Conseil municipal du 24 septembre 2018

Interventions des élu-e-s
« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »
Citoyen-ne-s élu-e-s non encarté-e-s / Parti de Gauche / Ensemble ! /
Europe Écologie Les Verts / Nouveau Parti Anticapitaliste

Christiane Fraysse, Jacques Arfeuillière, Mad Joubert, Manon Labaye



59 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce conseil, dont des sujets importants sur lesquels sont intervenu-e-s nos élu-e-s Osons Poitiers :

- Les mineurs isolés étrangers hébergés au lieu de vie « La Maison » ;
- Les nouvelles caméras de vidéosurveillance aux Trois-Cités ;
- Le projet « Cœur d'agglo » dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » ;
- L'Institut Régional du Travail Social (IRTS) ;
- La disparition du bar culturel Le Plan B.

Les élu-e-s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenu-e-s sur 21 délibérations listées pages suivantes.

Thèmes

Mineurs étrangers isolés - Soutien à « La Maison ».....	2
Transports/Mobilité - RN147, LGV, piétons & voirie.....	3
Tison, ESCEM et Nouvelles caméras de vidéosurveillance aux Trois-Cités	4
Solidarité communautaire.....	5
Projet « Action Cœur de Ville » /« Cœur d'agglo »	6
Dématérialisation/Administration électronique	7
Habitat/Logement	8
Compteurs communicants Linky	8
IRTS – Institut Régional du Travail Social.....	8
Éducation.....	9
Rentrée scolaire 2018/2019	9
Numérique dans les écoles.....	10
Journée des associations.....	11
Bar culturel - Le Plan B	11
Patrimoine - Hypogée des Dunes	12
Environnement.....	12
Agences postales communales	13

Mineurs étrangers isolés - Soutien à « La Maison »

Débat sur « La Maison » (ML)

Au nom du groupe Osons Poitiers, je profite de ce débat sur "La Maison" pour interpeller la majorité municipale sur ce sujet important qui concerne une partie des poitevins.

Il paraît qu'il ferait bon vivre à Poitiers, mais pour qui ? Sûrement pas pour ces jeunes migrants qui depuis le 14 septembre sont menacés d'être expulsés du lieu où ils vivent. Sûrement pas non plus pour tous les bénévoles du collectif "La Maison" qui leur viennent en aide depuis plusieurs mois. Et sûrement pas non plus pour les centaines de personnes qui depuis 10 jours se mobilisent presque 24h/24 pour empêcher l'expulsion.

Aujourd'hui plus de 20 mineurs isolés sont accueillis au lieu de vie "La Maison" afin de bénéficier d'une solution temporaire pour pouvoir poursuivre leurs démarches administratives et trouver une solution durable à leur situation car ils ne sont pas pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Des activités sont régulièrement proposées ainsi qu'une collecte alimentaire une fois par semaine grâce notamment à des dons d'invendus de commerçants.

Les objectifs du collectif de "La Maison" sont clairs :

- Proposer une solution d'hébergement temporaire aux mineurs isolés non pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance ;
- Aider et orienter les jeunes, avec l'aide de Min' de Rien, dans leurs démarches personnelles et administratives ;
- Organiser des activités, ateliers et moments d'échanges en lien avec différents acteurs de la vie associative ;
- Sensibiliser le grand public aux questions en lien avec l'immigration.

Il y a en permanence des adultes qui se relaient nuit et jour sur place pour les soutenir et gérer leurs angoisses et le quotidien car ce sont des ados.

Suite au désengagement de l'État, des collectifs comme celui-ci sont indispensables pour répondre aux besoins vitaux de ces jeunes.

Oui c'est vrai ils occupent un lieu sans autorisation qui appartient au Ministère de la Justice, c'est illégal, mais légitime. Ce bâtiment est inoccupé depuis plusieurs années et son agencement en fait un lieu adapté pour les accueillir. Le collectif a d'ailleurs tout de suite fait des démarches pour pouvoir occuper ce lieu. Le bâtiment n'a aucunement été dégradé, au contraire les locaux sont entretenus quotidiennement. Il n'est en aucun cas insalubre comme cela est indiqué dans le jugement du Tribunal Administratif. Il n'y a pas d'urgence à expulser dans la mesure où le bâtiment ne sera mis en vente qu'au printemps prochain. Il n'y a aucune nuisance dans le quartier et les voisins soutiennent "La Maison" !

Alors que leur minorité est contestée par l'ASE qui les déloge des structures d'hébergement, le 115 les considère (à la vue de leurs papiers d'identité) comme mineurs et refuse de les prendre en charge. De fait il ne leur reste que la rue... Il y a quelques jours, 2 jeunes ont été adressés vers ce lieu de vie ("La Maison" !) par le commissariat qui demain ou plus tard viendra les expulser !

Le collectif "La Maison" est soutenu par des dizaines d'associations et partis politiques.

Un rassemblement jeudi dernier a rassemblé plus de 400 personnes avec comme revendications :

- La suspension de la décision de justice concernant l'expulsion ;
- Le maintien des jeunes dans ces lieux : pas d'expulsion sans solution de relogement ;
- Pas de poursuites judiciaires contre les membres du collectif et les différents soutiens.

Le groupe Osons Poitiers vous a déjà sollicité sur ce sujet mais nous recommençons ce soir car en tant que majorité municipale de la Ville de Poitiers vous devez prendre position sur un sujet tel que celui-ci, sans vous cacher derrière des décisions de justice. La loi sur la réquisition des logements vacants existe, vous pouvez l'appliquer et permettre à des dizaines de personnes d'avoir un toit. Aujourd'hui si l'expulsion a lieu, ce seront vingt jeunes qui se retrouveront à la rue et s'ajouteront aux 80 personnes qui y sont déjà, faute de places suffisantes au 115.

Faire de beaux discours sur l'humanité et la fraternité ne sert à rien s'il n'y a pas d'actes politiques qui vont avec.

Nous espérons que vous ferez les bons choix face à cette situation.

Transports/Mobilité - RN147, LGV, piétons & voirie

[Déliberation n°2 \(2018-0217\) : Représentation et adhésion de la ville de Poitiers à l'association Voie rapide 147-149 \(JA\)](#)

Nous ne pouvons évidemment pas voter cette délibération à l'heure où 700 scientifiques lancent un appel pour que l'on change de logiciel eu égard au dérèglement climatique, où nombre de citoyens, y compris de votre majorité ont marché pour réclamer qu'on prenne enfin en compte l'urgence. Rappelons les mots de l'appel : il faut passer « de l'incantation aux actes pour enfin se diriger vers une société sans carbone ». « Seuls des changements immédiats et des engagements de court terme, dans le cadre d'objectifs clairs et ambitieux à horizon 2030, peuvent nous permettre de relever le défi climatique ». Nous sommes rentrés dans le futur climatique, nous constatons la hausse du niveau de la mer, la désoxygénation et l'acidification des océans... Il y a des solutions disponibles, en particulier celle qui consiste à repenser la mobilité. Ce n'est pas en doublant la surface des routes qu'on agira contre le modèle de la voiture individuelle.

De la même façon, nous souhaitons réaffirmer notre position concernant la déviation de Mignaloux puisque le sujet semble avancer localement : nous savons que le dossier "Déviation de Mignaloux" a été présenté aux maires concernés en juillet et il devrait maintenant y avoir une présentation par la DREAL à Mignaloux et à Sèvres-Anxaumont. Comme l'association Accide, nous pensons qu'il faut se diriger vers des solutions non coûteuses en terre et faisant une large place aux solutions alternatives à la voiture individuelle, c'est-à-dire résoudre le flux pendulaire local par des bus HNS, et solutionner le flux des poids lourds dans la traversée de Mignaloux par une tranchée couverte (2x1 voie). Il semble que pour le point 2, on envisage une déviation courte (3 kms). En tout état de cause, nous aimerais que le débat n'échappe pas aux deux assemblées autant à Poitiers qu'à Grand Poitiers.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°3 (2018-0218) : Représentation et adhésion de la ville de Poitiers à l'association Intercommunale TGV qualité de vie (JA)

On a voté la LGV dont on savait tous les effets négatifs sur l'environnement et dont nous contestons qu'elle soit vectrice de progrès humain. Nous voyons aujourd'hui ses effets néfastes et nous voilà à militer contre eux. A la marge, un peu contrits, pas très efficaces...

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°32 (2018-0195) : Stationnement payant sur voirie - Adoption d'une convention de versement du produit des forfaits post stationnement (FPS) entre la Ville de Poitiers ayant institué le Forfait Post Stationnement et Grand Poitiers Communauté urbaine (CF)

Nous avons entendu un maire d'une commune de Grand Poitiers citer une interview d'un maire à qui l'on demandait ce qu'était pour lui un bon maire et celui-ci avait répondu « un bon maire, c'est un maire piéton ».

Les piétons connaissent une difficulté croissante à marcher sur les trottoirs, je vous invite en sortant de ce conseil à emprunter la rue de la Marne et vous pourrez constater que les piétons sont obligés de marcher sur la chaussée car les trottoirs sont occupés par les voitures en stationnement. Le parking de l'Hôtel de ville est à deux pas et le prix n'est pas prohibitif 0,50€ de 19h à 8h le lendemain matin. C'est un paiement symbolique. La place Charles 7 est devenue une place de stationnement illégale certes, c'était le cas avant les travaux de fouilles. Espérons que le nouvel espace soit respecté sans avoir besoin de le protéger par des poteaux ou autres entraves pour les voitures.

Outre le désagrément et l'insécurité, même lorsque les voitures n'occupent plus l'espace, les piétons en subissent les désagréments : les bordures de trottoirs se disloquent et les rapiéçages ne tiennent pas plus d'une saison, les trottoirs s'affaissent, les pavés se descellent, c'est également la voirie qui en fait les frais et donc les finances de la commune.

Nous vous demandons de faire une large campagne d'information et de prévention et de mettre tout en œuvre afin que la libre circulation des piétons sur le trottoir soit restaurée, cela relève du respect de l'ordre public.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Tison, ESCEM et Nouvelles caméras de vidéosurveillance aux Trois-Cités

Délibération n°4 (2018-0227) : Budget Principal - Décision modificative n°2 et Délibération n°5 (2018-0228) : Budget Principal - Mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

(MJ)

A propos de Tison, nous regrettons que le projet de remise en marche des turbines de l'ancienne scierie n'ait pas abouti. Au-delà de la réponse erronée de l'adjoint à la transition énergétique en commission : rentabilité au bout de 75 ans de la centrale alors qu'il n'y a pas eu d'études, que dire alors de la durée des déchets produits par les centrales nucléaires ? En France, il y a près de 2 000 centrales micro-hydrauliques abandonnées qui font partie de notre patrimoine. Le projet de réhabilitation des turbines de Tison pouvait devenir une formidable vitrine permettant aux

habitant-es de faire revivre cette microcentrale, de parler des économies d'énergie et de découvrir comment devenir soi-même un producteur d'énergie renouvelable avec un financement citoyen. Ce projet est-il vraiment abandonné ?

(CF)

Nous voterons contre cette délibération.

D'abord à cause de la transformation de l'avance en contribution pour l'ESCEM. C'est une fois de plus la technique des petits pas pour nous faire avaler la pilule, d'abord une avance, sous-entendu ça ne coûtera rien de plus à la collectivité puis finalement, on transforme l'avance en contribution et demain, y aura-t-il une autre sollicitation pour épouser des dettes qui n'apparaissent pas encore aujourd'hui ?

Nous n'avons toujours pas de présentation claire de ce qui va se passer, de combien va être l'ardoise pour cette erreur de gestion commise par le syndicat et supportée par la collectivité. Et nous demandons encore une fois que cette école soit subventionnée par Grand Poitiers et non par Poitiers car l'enseignement supérieur relève des compétences de Grand Poitiers.

En ce qui concerne Tison, comme vient de la dire Mad, nous regrettons vivement que la partie production d'énergie ait été abandonnée ou repoussée, merci de vous exprimer clairement sur ce point.

D'autre part, il est regrettable que l'aménagement de Tison n'ait pas été accompagné d'une convention avec la Tomate Blanche, afin que les consommations courantes soient d'un prix abordable, le demi à 4,70€ ça fait cher, les promeneurs sont une clientèle captive de la Tomate Blanche, grand bénéficiaire de l'aménagement. Les promeneurs ne disposent pas non plus de toilettes publiques.

Nous sommes également contre l'installation de trois nouvelles caméras aux abords du centre commercial du Clos Gaultier aux Trois Cités. La méthode est éprouvée, ce sera maintenant à travers des délibérations strictement budgétaires que la politique de vidéosurveillance va se poursuivre. Après les cameras mobiles lors du précédent conseil, c'est un nouveau quartier qui va se voir équiper de ces instruments de surveillance.

Nous votons contre cette délibération (et la suivante qui est la traduction de celle-ci en termes d'autorisations de programme et de crédits de paiement).

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre ces délibérations.

Solidarité communautaire

[Délibération n°8 \(2018-0231\) : Budget Principal - Neutralisation budgétaire de l'amortissement de l'attribution de compensation versée à Grand Poitiers Communauté urbaine \(CF\)](#)

Nous allons redire pourquoi nous nous abstiens sur cette délibération. Non pas parce que nous contestons le mécanisme comptable mais plutôt l'esprit qui préside dans la comptabilisation des transferts financiers entre les communes et la communauté urbaine.

Le calcul lui-même est le résultat de la commission locale de calcul du transfert de charge (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, CLETC) qui va faire l'objet d'une délibération un peu plus tard.

Les transferts de compétences des communes vers l'intercommunalité conduisent à un calcul des dépenses et des recettes pour assumer cette compétence. Lorsque pour une compétence donnée, la commune transfère des recettes supérieures aux dépenses, la commune se voit attribuer par l'intercommunalité une attribution de compensation. Si les charges transférées sont supérieures aux recettes l'attribution de compensation est négative, ce sont les communes qui doivent verser à la communauté urbaine la différence. Et celle-ci s'engage à consacrer la même somme sur le territoire de la commune. C'est un raisonnement qui constate que le tout est égal à la somme des parties et rien de plus.

L'intercommunalité n'est pas un échelon qui mutualise mais un porte-monnaie compartimenté avec lequel il est bien difficile de construire une politique à l'échelle du nouveau territoire. Dans ce cadre, on s'interroge sur l'intérêt du regroupement.

Des mécanismes de solidarité financière existent mais ils ont été gelés avant l'élargissement de la communauté urbaine car une délibération a figé les rapports financiers entre l'ancien Grand Poitiers et les communes le composant. Ainsi certaines communes bénéficient de ce que l'on qualifie de rente et d'autres continuent à payer à partir de situations stratifiées au gré des différentes évolutions de l'intercommunalité. Là-dessus se greffent les dotations de l'État qui elles aussi n'ont pas changé leurs règles de calcul alors même que c'est l'État qui a incité les collectivités à se regrouper.

Ces mécanismes financiers sont un peu compliqués mais faire preuve de solidarité pour construire une nouvelle intercommunalité dotée de moyens et redistributive pour que toutes les communes puissent avancer harmonieusement est un vrai défi politique et cette délibération n'y répond pas.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.

Projet « Action Cœur de Ville » /« Cœur d'agglo »

Délibération n°18 (2018-0239) : Convention cadre Cœur d'Agglo (CF)

Le projet « Action Coeur de Ville » de Poitiers n'est pas un nouveau projet porté par la collectivité mais un assemblage des projets en cours, qui n'a pas vocation à redynamiser le centre-ville mais à traiter des potentielles futures friches immobilières délaissées par l'État qui quitte le centre-ville pour partir en plus ou moins grande périphérie (Tribunal, Banque de France). Cela pose la question plus largement du positionnement de l'État qui déserte les centres villes avec ses politiques nationales et en parallèle promet aux territoires un nouveau souffle avec « Action Cœur de Ville ».

L'objet « d'Action Cœur de Ville » est de mettre en œuvre tous les leviers possibles pour apporter du renouveau au cœur urbain, mais cela passe également et nécessairement par une régulation des extérieurs. On constate comme vous la difficulté pour les commerces à faire perdurer leur activité en centre-ville, comment le Houblon a dû baisser le rideau seulement 2 ans après son ouverture alors que les V and B pullulent en périphérie.

Patricia Persico pense que tout va bien en centre-ville, elle parle même dans la presse d'une « vacance à moins de 6% des cellules », mais lorsqu'on se balade l'impression est tout autre, d'où tient-elle ces chiffres ? Le chiffre global cache par ailleurs des réalités souvent bien différentes, avec des secteurs plus fragiles que d'autres.

« Action Cœur de Ville » est l'occasion pour les villes de réinterroger leur stratégie sur la centralité et doit donc s'engager par un travail préalable d'étude. Pourquoi la Ville n'engagerait pas un diagnostic détaillé de son commerce ? Une étude a été faite au sein du SCOT et doit être actualisée.

Nous avons le sentiment que les trois quart de l'enveloppe vont être consacrés au quartier du Palais, et que c'est surtout des opérations immobilières qui vont être étudiées. Nous nous sommes laissés dire que le représentant de l'Office de Tourisme au comité de projet pourrait être Thierry Minsé certes membre du comité de direction de l'Office de Tourisme en tant que représentant des hôteliers mais avant tout promoteur immobilier.

Sur la question de la gouvernance, nous voyons et nous allons voir à Grand Poitiers que le comité de projet écarte les représentants des oppositions de Poitiers qui, faut-il le rappeler représentent près de 60% des électeurs.

Nous ne voterons pas cette délibération qui désigne les représentants siégeant au comité de projet, ni la convention qui n'est qu'un assemblage de projets en cours.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.

Dématérialisation/Administration électronique

[Délibération n°22 \(2018-0205\) : Mise en œuvre d'un téléservice pour la saisine par voie électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols avec authentification par France Connect \(JA\)](#)

Une étape supplémentaire du développement de l'administration électronique avec toutes les réserves que l'on peut émettre sur l'accompagnement de cette évolution qui se veut simplificatrice et permettant de gagner du temps. Je voudrais simplement rappeler un des rapports de la Cour des Comptes sur les Relations aux usagers et la modernisation de l'État. L'objectif fixé à l'administration en ce domaine ne peut être atteint que si un gros effort est fourni, dit la Cour des Comptes, pour pallier l'absence d'équipement (espaces publics numériques pour l'accès ou point de médiation pour l'accompagnement à l'utilisation). Ce que nous constatons trop souvent aujourd'hui, c'est que tout se met en marche pour l'usager équipé, en zone bien irriguée et autonome dans l'utilisation. Pour les autres, c'est souvent une nouvelle course d'obstacles... Dans un autre domaine, je pourrai prendre l'exemple de ma difficulté à obtenir une carte grise et ma découverte des nombreuses petites officines qui se proposent de m'aider : voilà un service public, à l'heure où on supprime des postes de fonctionnaires, qui n'aura pas tardé à se voir suppléer par de l'offre privée.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.

Habitat/Logement

[Délibération n°24 \(2018-0179\) : Habitat de la Vienne - Avis sur la cession d'un logement \(MJ\)](#)

Nous attirons l'attention sur les ventes des logements par les bailleurs sociaux permises par la loi ELAN y compris dans les communes qui en ont peu et qui peuvent ne pas avoir de quoi reconstituer leur offre HLM. Sous l'argument vertueux : faciliter l'accès à la propriété des locataires, cela peut permettre à des fonds d'investissement et des fonds de pension d'acheter des immeubles HLM entiers et de les revendre à l'unité en réalisant une énorme plus-value.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Compteurs communicants Linky

[Délibération n°31 \(2018-0222\) : Servitude consentie à ENEDIS sur une propriété de la Ville de Poitiers \(MJ\)](#)

685 communes de toutes tailles opposées au compteur Linky ont voté des délibérations ou pris des arrêtés contre leurs installations. Nous avions à plusieurs reprises demandé que Poitiers en fasse autant. Le TA de Toulouse a partiellement validé l'arrêté du maire de Blagnac autorisant les usagers à « refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété » et à « refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires ». Pour répondre à la demande de nombreux habitants de Poitiers, nous demandons que ces informations leur soient communiquées par exemple par l'intermédiaire de Poitiers Mag.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

IRTS – Institut Régional du Travail Social

[Délibération n°35 \(2018-0186\) : Solidarité. Attribution de subvention à diverses associations pour l'année 2018 \(CF\)](#)

Nous allons profiter de cette délibération pour aborder un sujet qui nous préoccupe depuis plusieurs mois : il s'agit du devenir de l'IRTS (Institut Régional du Travail Social). Les salariés ont été informés des difficultés économiques à la suite de l'alerte du commissaire aux comptes en avril 2018. La direction a pris la décision de supprimer 10 postes de CDD et du départ volontaire de 9 personnes. Cela représente 20% des postes. 19 personnes se sont portées volontaires, c'est dire le désarroi et l'usure des salariés. À cela s'ajoutent une diminution importante du recours aux vacataires et un départ en retraite. La seule décision de la direction face à cette diminution des effectifs consiste à supprimer 5 jours de congés annuels aux salariés et à augmenter dans des proportions irréalisables leur charge de travail. À titre d'exemple, une filière se retrouve avec deux formateurs à temps plein en moins, il en reste donc 4 sur 6 pour assurer une formation sur 2 sites à Poitiers et La Rochelle alors que cette formation connaît une augmentation du nombre d'étudiants. Déjà, le 20 octobre 2017, le médecin du travail avait émis une alerte sur les risques psychosociaux. En juillet 2018, le cabinet Syndex, missionné par le CHSCT en décembre 2017, a mis en exergue un risque grave pour la santé des salariés causé notamment par leur surcharge de travail.

La Région finance la formation initiale à hauteur de 46%, la formation continue est en situation plus vulnérable. La Région a affirmé qu'elle ne prendrait pas en charge une quelconque part du déficit.

Autre sujet d'inquiétude, même si la convention signée en septembre avec l'Université permet de pérenniser les formations de niveau 3 qui passent en niveau 2, des incertitudes demeurent sur la hauteur de la prise en charge par la Région de cette universitarisation.

Les salariés attendent un soutien effectif de la Région, de Grand Poitiers et de Poitiers afin de continuer à dispenser des formations de qualité et que les emplois soient préservés sur le territoire. Les collectivités territoriales qui sont représentées au conseil d'administration, l'État, la Région, la Ville de Poitiers, doivent peser de tout leurs poids pour sortir de cette situation par le haut : rechercher et agir sur les causes de cette dérive, trouver des solutions financières et structurelles qui permettent d'assurer les missions de service public et la qualité des formations. Les personnels qui ont jusqu'ici toujours été tenus à l'écart doivent impérativement être associés à la réflexion. Ce sont eux qui assurent le quotidien, conçoivent et organisent la formation, ils font nécessairement partie de la solution.

L'IRTS est un organisme de formation important pour notre ville et nous vous demandons de nous dire ce que vous comptez mettre en œuvre pour le soutenir.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Éducation

Délibération n°17 (2018-0189) : Marché de fournitures scolaires - Protocole de médiation avec l'entreprise Papeteries Pichon (JA)

En fait, où en est-on et y-a-t-il une incidence sur la mise à disposition des fournitures aux enfants. Je pose la question puisque m'est remontée la remarque de parents d'élèves de l'école Mermoz s'étonnant de voir en début d'année une demande de fournitures à acheter pour des produits jusque-là fournis par l'école.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts et de reformulations lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Rentrée scolaire 2018/2019

Délibération n°36 (2018-0118) : Demande d'avis sur les mesures envisagées par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne pour la rentrée scolaire 2018-2019 (JA)

Nous nous étions déjà exprimés en juin sur les mesures de rentrée et les ajustements de début d'année entraînent chez nous bien sûr, les mêmes remarques. Nous ne pensons pas, nous, qu'il faille se féliciter des ouvertures, toutes guidées par la nécessité d'obéir aux injonctions ministérielles ou aux contraintes démographiques. Ce que nous voyons, c'est qu'elles sont financées, entre autres, par la disparition d'un dispositif qui avait fait ses preuves, le fameux « plus de maîtres que de classes », dont la souplesse permettait, école par école, d'adapter la réponse aux difficultés au plus près des besoins.

Ce que nous voyons aussi, c'est que l'injonction du dédoublement des CP, bientôt rejoint par le dédoublement des CE1 en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) pour la rentrée prochaine va aussi, comme c'est le cas aujourd'hui, poser de gros problème d'utilisation des locaux (disparaissent et vont disparaître dans les écoles des salles d'activités ou de réunions, avec des ajustements précaires, réduisant la qualité des enseignements et des conditions de travail).

Ce que nous voyons, c'est que des écoles, comme Pérochon, n'ont pas obtenu satisfaction : la moyenne des élèves par classe est trop élevée, on s'apprête l'an prochain à accueillir de nombreux enfants de maternelle et les conditions, par exemple, pour pratiquer l'inclusion des ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ne sont pas satisfaisantes.

Ce que nous voyons, enfin, ce sont les suppressions en maternelle, quand, dans le même temps, la scolarisation des "moins de 3 ans" est imposée aux écoles en cours d'année, malgré des effectifs importants. Il va manquer des places par exemple sur Beaulieu (Brassens...).

De manière générale, nous trouvons que les moyens mis à disposition ne sont pas à la hauteur des ambitions déclarées et ce ne sont pas les récentes déclarations du ministre sur les suppressions de postes qui vont nous redonner de la sérénité. Pour finir, nous souhaiterions mettre en garde contre les regroupements rappelant que la meilleure structure pour travailler efficacement est encore la petite structure : quand on atteint quasiment, en éducation prioritaire comme aux Couronneries, les 300 élèves, on n'est pas en situation de proximité avec les familles notamment.

Un mot pour prendre date sur la future carte d'éducation prioritaire qui sera dévoilée en fin d'année, nous attirons votre attention sur la nécessité qu'il y a à examiner la situation des écoles au niveau de l'école sans tenir compte du classement du collège de rattachement (on peut prendre l'exemple de Charles Perrault, qui doit rester prioritaire malgré son rattachement au collège du Jardin des Plantes). (On pense ainsi aux quartiers de St Eloi, Beaulieu ou Bel Air qui ont des écoles isolées avec des besoins spécifiques).

*Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.
Les élus Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.*

Numérique dans les écoles

[Déliberation n°39 \(2018-0235\) : Convention de partenariat entre l'entreprise Open Digital Education, l'Académie de Poitiers et la Ville de Poitiers pour la généralisation des usages d'un environnement numérique de travail \(ENT\) \(JA\)](#)

Ce que je vais faire n'est pas si facile puisque des mots magiques viennent d'être prononcés : quand on entend « numérique, digital, technologies de l'information et de la communication », on ne peut qu'applaudir et donc, « mettre en garde » dans ce domaine, est vite taxé de passésisme. C'est pourtant ce que je vais essayer modestement de faire en me posant la question de la pertinence de la généralisation des ENT alors même que nous n'avons pas d'évaluation des écoles pilotes (Montmidi et Mermoz).

Il faut garder à l'esprit que cette décision est un investissement important de la collectivité, tant en matériel qu'en coût de fonctionnement, voire en coût écologique, et qu'il est important que le bénéfice escompté soit à la hauteur. Brièvement, mon expérience de parent d'élève de l'école Mermoz jusqu'en juin dernier : j'ai appris seulement l'expérimentation en participant en juin à la réunion du groupe de pilotage éducation à la Mairie. Je ne pense pas être un parent loin de la

scolarité de mes enfants et donc ai tendance à conclure que l'objectif de consolidation du lien avec les parents est loin d'être atteint par l'ENT.

Maintenant mon expérience d'enseignant, de formateur en médias d'information. On commence à avoir du recul sur les ENT, notamment en collège où on fête les 15 ans de leur lancement. Ce que l'on constate, notamment dans les départements qui ont fait de ce type d'équipement un axe prioritaire de leur politique éducative, c'est que les ENT peinent à trouver leur place tant dans la pratique des enseignants que dans le lien entre l'école et les familles. Des études ont été faites, en particulier en Seine-Saint-Denis, qui a mis sur pied un programme ambitieux en ce domaine. Ce que l'on constate, c'est que les enseignants, qui ont pour la grande majorité introduit l'usage des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) dans leurs pratiques, tant pour mutualiser avec leurs collègues que pour initier leurs élèves, utilisent souvent les outils qu'ils ont choisis, qu'ils maîtrisent, et que l'ENT n'est utilisé le plus souvent que pour répondre aux obligations administratives. Ce que l'on constate aussi, et c'est heureux, c'est que le contact entre enseignants et familles est le plus souvent direct, passe rarement par l'ENT, que les ressources mises en ligne qui supposent autonomie des enfants, compétences des parents, sont de peu d'utilité parce que renvoyant trop hors de l'école ce qui a besoin souvent de la médiation de l'enseignant. Je ne parle pas bien sûr de la fracture numérique qui fait que tous ne peuvent, de toute façon, profiter de ce lien.

Nous appelons donc à la prudence et à la mesure, en particulier, demandons à ce qu'une évaluation soit faite du dispositif afin de penser au plus juste et au plus près des besoins l'équipement des écoles. En attendant, nous préférons nous abstenir sur la méthode qui est suivie.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.

Journée des associations

Délibération n°42 (2018-0174) : Attribution de subventions à un organisme sportif (MJ)

Puisqu'il est question d'associations, je voudrais revenir sur la journée des Associations qui a montré la richesse du tissu associatif et des bénévoles engagés et la participation toujours très importante des poitevin-es. Cependant, le lieu choisi est très sonore et le fait que des démonstrations de danse, sportive, musicale soient organisées à l'intérieur des locaux – et cela n'est pas remis en cause - empêchent vraiment la communication sur les stands. Il faudrait certainement revoir cette organisation.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Bar culturel - Le Plan B

Délibération n°45 (2018-0178) : Action Culturelle - Subventions aux associations culturelles et structures culturelles (CF)

Nous regrettons que le Plan B ait fermé. La commission de sécurité inopinée que vous avez initiée a contribué à la fermeture de ce lieu culturel. En effet, privée de recettes pendant 2 mois, la SCOP n'a pas pu envisager une autre solution.

Le Plan B c'était des concerts, des débats, de la culture. Les adhérents d'une AMAP s'y retrouvaient pour venir chercher leur panier et j'en passe. De nombreuses associations y trouvaient un lieu d'accueil pour leurs activités. Aujourd'hui qu'en est-il de ces associations qui, pour certaines étaient domiciliées à l'étage dans les espaces de coworking ? Aujourd'hui les lieux de diffusion dans lesquels les artistes reçoivent des cachets ne sont pas en nombre suffisants à Poitiers. Pour les étudiants le Plan B constituaient un lieu incontournable qui contribuait à l'attractivité de Poitiers.

Un projet similaire mais sous une autre forme juridique est en cours de maturation pour une réouverture du lieu. Nous demandons que la Ville fasse les travaux de mise aux normes nécessaires afin que ce lieu alternatif, vivifiant, inscrit dans une politique culturelle ouverte à tous puisse rouvrir au plus vite.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Patrimoine - Hypogée des Dunes

Délibération n°46 (2018-0184) : Restauration des Musées de Poitiers (année 2018) - Demande de subventions auprès de l'État / Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine (CF)

Poitiers a prétendu concourir au label patrimoine mondial de l'Unesco. À défaut de satisfaire cette ambition, il serait déjà positif pour la connaissance de la ville par ses habitants que les éléments patrimoniaux majeurs de la ville soient mis en valeur. Nous redemandons l'ouverture du parc de l'Hypogée au public, la mise en place de panneaux d'informations expliquant la qualité du site et la mise en place d'un gardiennage puisque vous le jugez nécessaire.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Environnement

Délibération n°53 (2018-0214) : Convention pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales avec COSEA/LISEA sur un boisement alluvial à Malaguet (CF)

Il serait intéressant non seulement de restaurer des ripisylves mais également de permettre une pratique d'agroforesterie sur cet espace occupé aujourd'hui par les peupliers. L'agroforesterie est compatible avec le classement en Espace Boisé Classé qui est d'ailleurs complètement inadapté aux peupleraies. L'agroforesterie, c'est la combinaison de la plantation d'arbres avec d'autres productions, maraîchères ou autres. C'est un mode d'agriculture paysanne en rupture complète avec une agriculture productiviste. En agroforesterie, la qualité des productions est privilégiée par rapport à la quantité d'une seule production.

Cela permettrait non seulement d'accroître la surface pour les maraîchers mais également d'installer un espace-test agricole comme le prévoyait le projet à sa conception. Et ce ne serait pas un grand risque puisque de nombreuses collectivités qui veulent favoriser une agriculture périurbaine et biologique s'y sont lancées, pour n'en citer que quelques-unes proches de chez nous, Angoulême et Limoges viennent d'en créer.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°57 (2018-0203) : Attribution de subventions à des associations œuvrant dans les domaines de la santé et du social (MJ)

Puisqu'il est question de la santé, je voudrais revenir sur la manifestation de ramassage des déchets le 16 septembre dernier, organisée dans le cadre de l'opération internationale de ramassage des déchets « World Clean Up Day » qui a permis la collecte de 40 000 mégots dans les rues et les parcs publics de Poitiers. La nocivité de ces petits déchets (500 litres d'eau polluée par mégot) n'est plus à démontrer d'autant que la grande majorité finit directement dans les rivières via les caniveaux et les égouts d'eau fluviale.

Il devient donc urgent de réfléchir à une stratégie ambitieuse pour informer le public de cette pollution et mettre en place des moyens pour la limiter, la contenir et dans l'absolu la stopper. Par exemple, une campagne d'information municipale dans le milieu scolaire et dans l'espace public, des cendriers collectifs dans les endroits stratégiques (sorties de lycées, arrêts de bus, gare...) comme l'ont fait récemment d'autres municipalités. Et pourquoi pas des distributions gratuites de cendriers de poche ?

Et comme le suggèrent ceux et celles qui ont organisé cette manifestation, déambulez à pied ou à vélo dans tous les quartiers de Poitiers en scrutant les endroits où se réfugient ces petits déchets et forts de cette expérience, changeons notre regard sur cet envahissement qui ne doit pas être seulement effacé de notre champ visuel par le travail quotidien des agents techniques en charge du nettoyage public qui font par ailleurs un travail remarquable.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°29 (2018-0209) : Acquisition de voiries et d'accessoires de voiries auprès d'Ekidom (MJ)

A l'occasion des transferts de propriétés d'Ekidom à la Ville de Poitiers, y-a-t-il des projets d'aménagements d'espaces verts, de jardins partagés, de plantations d'arbres fruitiers sur ces parcelles ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Agences postales communales

Délibération n°59 (2018-0204) : Convention Agence postale communale (transfert de l'agence postale du quartier des Trois-Rois vers la mairie de quartier de Bellejouanne) (ML)

Nous regrettons la décision de fermer l'agence postale de la rue des Trois-Rois. Le manque de clients est sûrement dû au fait que l'agence n'était pas ouverte assez souvent. Ceci est encore une des conséquences des politiques d'austérité et de la casse des services publics. Nous pensons que chaque quartier devrait bénéficier de bureaux de poste que ce soit Bellejouanne comme les Trois-Quartiers. Il s'agit de maintenir des services publics de proximité pour tous les habitants. Nous voterons donc contre cette délibération bien que nous sommes pour l'ouverture d'une agence à Bellejouanne.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.